

Direction des Affaires Scolaires

**2022 DASCO 29** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350 euros), subventions d'équipement (13 710 euros) et subventions pour travaux (158 266 euros).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. A ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont destinées à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en octobre 2021. La collectivité peut également verser des subventions pour prendre en charge l'équipement et les travaux dans les établissements.

Une dotation complémentaire de fonctionnement est proposée dans la présente délibération pour un montant un total de 1 350 euros afin de couvrir l'achat de blocs de secours (BAES) dans le collège Georges BRAQUE (13<sup>e</sup> arrondissement).

Les subventions d'équipement sont proposées pour un montant total de 13 710 euros. Elles viennent en complément du recensement annuel des besoins en matériels et mobiliers réalisé auprès de l'ensemble des collèges publics parisiens. Elles permettront l'acquisition de photocopieurs pour trois collèges.

Enfin, si les principaux travaux dans les collèges sont conduits par la direction des constructions publiques et de l'architecture et la direction des affaires scolaires, la collectivité a aussi mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements, leur permettant de faire face à des travaux urgents ou ne présentant pas de technicité particulière. Les marchés publics correspondants sont passés directement par les collèges. Le montant total des subventions proposées dans la présente délibération est de 158 266 euros répartis entre vingt établissements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris